



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE LOUIS ROUSSEAU (V.C.)

RUE GABRIEL PERI (V.C.)

RUE VOLTAIRE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film « La Grande Odalisque » du stationnement va être neutralisé rues Louis Rousseau, Gabriel Péri et Voltaire » par la société Gaumont Production – 30 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **27 octobre 2022 à 8 heures** jusqu'au **10 novembre 2022 à 20 heures** :

- Rue Louis Rousseau
- **Neutralisation du stationnement** afin de permettre le stationnement des véhicules techniques liés au tournage : du côté pair au droit des n^{os} 6 à 26,
- Rue Gabriel Péri
- **Neutralisation du stationnement des deux côtés de la chaussée** située sur le tronçon compris entre la rue Georges Jehenne et l'avenue Georges Gosnat,
- **Neutralisation de cinq places de stationnement** au droit des n^{os} 41 à 43,
- Rue Voltaire
- **Neutralisation de six places de stationnement** au droit des n^{os} 14 à 20.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Gaumont Production.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Gaumont Production « La Grande Odalisque » – 30 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 25 OCT. 2022

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 25 OCT. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clement Pecqueur
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon